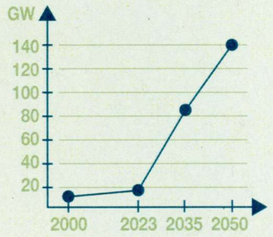
LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour limiter les effets du dérèglement climatique et assurer notre production d'électricité, il est indispensable de **développer massivement** les énergies renouvelables, et **urgent d'accélérer** leur déploiement.

Pour quels objectifs :

- **réduire de 55 %** l'émission des gaz à effet de serre d'ici 2035 et atteindre une neutralité carbone en 2050 ;
- **multiplier par 4** la production d'énergie solaire en 2035 et installer 140 GW en 2050.



Données fournies par RTE et SGPE

UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE EST :

COMPATIBLE AVEC LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Une étude d'impact environnemental est obligatoirement réalisée par un bureau d'études indépendant en amont du projet, pour évaluer son incidence sur le milieu écologique, paysager, physique et humain. Cette étude propose des mesures pour éviter les impacts au maximum et, à défaut, les réduire et les compenser. Le suivi de ces mesures est assuré par le pôle environnement de Photosol, et prochainement par le futur observatoire des ENR.

INTÉGRÉE DANS LE PAYSAGE ET RESPECTUEUSE DU PATRIMOINE

Des études paysagères et de co-visibilité sont toujours réalisées en amont, ainsi qu'un travail avec les élus locaux et les riverains pour améliorer l'insertion de l'installation dans le paysage.

SÛRE

Une installation répond à des critères de sécurité stricts. Ainsi, des opérations de maintenance préventives, correctives et curatives sont programmées tout au long de l'année, pour garantir la sécurité et la performance du parc tout au long de son exploitation (30 à 40 ans maximum).

RECYCLABLE

En moyenne, 94 % d'un panneau est recyclable*. Le recyclage est financé par le producteur d'électricité dès l'achat de chaque panneau, par une participation versée à un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics. Les autres éléments du parc (structures métalliques, onduleurs) sont également valorisés dans des filières dédiées.

RÉVERSIBLE

Le démantèlement est anticipé dès la construction par Photosol. Il est assuré et financé par la société de projet afin de restituer le terrain à l'identique.

*Pour en savoir plus : www.soren.eco

UN PROJET QUI SE CONSTRUIT DANS LE DIALOGUE

Nous croyons que seule une concertation sincère avec tous les acteurs du territoire et riverains permet de construire un vrai dialogue.
Nous diffusons une information du projet la plus complète et partagée possible, en vue de l'adapter au plus près des sensibilités et intérêts de chacun.

LES GRANDES ÉTAPES*

2024 - T4 2026 — Développement du projet, rencontre avec les acteurs locaux et concertation du public

T4 2026 - T1 2027 — Dépôt de la demande de permis de construire

2027-2028 — Instruction de la demande de permis de construire et enquête publique

2028 — Si obtention du Permis de construire

2029 / 2030 — Sécurisation du raccordement au réseau d'électricité

2030 — Début de la construction

2031 — Mise en service et 1er MWh injecté sur le réseau

*calendrier prévisionnel du projet



Photographie de la zone nord-ouest

UNE QUESTION, UN AVIS ? CONTACTEZ-NOUS !
concertation-projet-sslcr@photosol.fr
Pour en savoir plus : **www.photosol.fr**

Ne pas jeter sur la voie publique • Imprimé à 150 exemplaires • Papier certifié FSC® • Octobre 2026

Octobre 2026 — **Energie & Territoire**

Le projet d'installation agrivoltaïque sur les communes de Saint-Saud-Lacoussière et Champs-Romain



RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES
le **mardi 27 octobre 2026** à **19 h**
à la **salle du Foyer rural, Saint-Saud-Lacoussière**

Photosol
Unissons nos énergies

UN PROJET RESPONSABLE QUI ALLIE AGRICULTURE ET ÉNERGIE

Un projet agrivoltaïque allie production énergétique et production agricole, qui doit rester l'activité principale de la parcelle.

Il permet ainsi de conserver la vocation première des parcelles, à savoir nourrir, et de contribuer à la transition agricole en pérennisant l'activité agricole.

L'agrivoltaïsme a été défini dans la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables de mars 2023.

Un projet agrivoltaïque doit être réversible, et doit apporter au moins l'un des services suivants :

1. l'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques ;
2. l'adaptation au changement climatique ;
3. la protection contre les aléas ;
4. l'amélioration du bien-être animal.

Les projets agricoles et leurs viabilités technico-économiques sont étudiés par un bureau d'études indépendant, en lien avec les préconisations de la Chambre d'agriculture.

QUEL EST LE PROJET AGRICOLE AU SEIN DU PARC AGRIVOLTAÏQUE DE SAINT-SAUD-LACOUSSIÈRE ET CHAMPS-ROMAIN ?

Le projet agrivoltaïque porté par David et Dylan Missault s'intègre dans un projet global de développement d'une exploitation familiale. Installé en 2020, David Missault a repris une ancienne exploitation laitière située au lieu-dit La Besse pour y développer un atelier de bovins allaitants constitué d'environ 60 mères de la race Salers. En 2024, Dylan Missault s'installe à son tour et développe un atelier de bovins allaitants d'environ 50 mères de race Limousine. Les deux ateliers reposent principalement sur un système herbager.

Travaillant ensemble quotidiennement, la famille Missault souhaite se réunir afin de former un GAEC avec l'installation future de Manon Missault, fille de David et sœur de Dylan. Cette arrivée permettra d'ajouter un atelier de poulets de chair élevés en plein air et de développer la vente directe pour l'ensemble des élevages. Une ferme-auberge viendra s'intégrer dans l'exploitation de La Besse.

La famille Missault exploite ensemble une surface d'environ 170 hectares dont environ 150 hectares de prairies destinées au pâturage des bovins et à la constitution des stocks hivernaux. Le projet agrivoltaïque permettra de sécuriser les troupeaux en pâture et de diminuer le risque sanitaire en limitant les intrusions extérieures. Au sein du parc, l'enceinte sera redécoupée en îlots de pâturage équipés d'un système d'abreuvement permettant de faciliter la conduite du pâturage tournant. Le revenu complémentaire et sécurisé consolidera les installations de Dylan et Manon et pourra accompagner des investissements nécessaires.

QUEL EST LE PROJET ÉNERGÉTIQUE ?

L'installation produira une énergie verte, locale et compétitive.

28 GWh
de production annuelle, soit l'équivalent de la consommation de

plus de 13 000 personnes (hors chauffage)

14 000 tonnes
de CO_2 évitées par an*.

*selon la méthode de calcul RTE

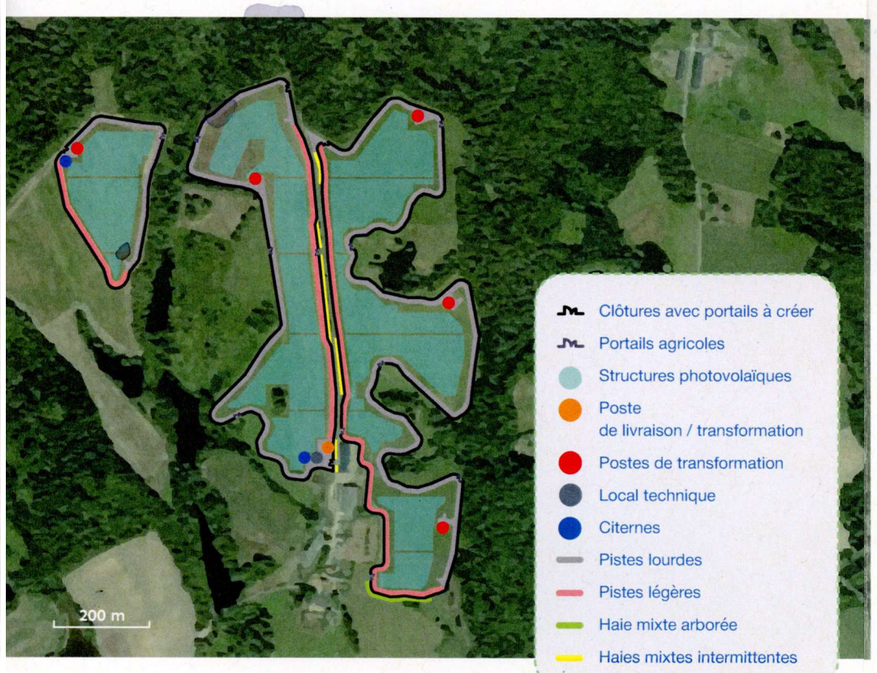
≈ 18,9 Mwc
de puissance installée

≈ 36 ha
de surface sécurisées par une clôture

dont

≈ 6,8 ha de surface projetée de panneaux (inclinaison moyenne de 0°)

UN PROJET RÉFLÉCHI POUR S'ADAPTER AUX ENJEUX ET À SON TERRITOIRE



L'insertion paysagère

Plusieurs mesures significatives ont été proposées pour atténuer la co-visibilité :

- évitement de 94 ha par rapport à la zone d'étude de 130 ha pour prendre en compte les enjeux paysagers et environnementaux, évitement total du secteur Sud de Champs-Romain ;
- préservation des boisements et des linéaires de haies existants ;
- création d'environ 630 ml de haies : 150 m de haies mixtes arborées et 480 m de haies mixtes intermittentes, le long du chemin rural central et au sud du site ;
- intégration paysagère : implantation des équipements et locaux techniques à l'écart des zones les plus sensibles sur le plan paysager.

La préservation de la biodiversité

Les mesures d'accompagnement et de réduction du projet agrivoltaïque prévoient notamment :

- évitement d'environ 47 ha de zones humides ;
- préservation des zones à fort enjeu écologique : lisières, boisements, mares et zone Natura 2000 à l'est du site ;
- recul de 50 m des panneaux par rapport à la zone Natura 2000 ;
- maintien de l'avifaune nicheuse grâce à un espacement suffisant entre les rangées de panneaux ;
- choix d'essences locales favorisant la biodiversité pour les haies ;
- d'autres mesures complémentaires de réduction et d'accompagnement sont définies pour être prises en compte en phase chantier et pendant la durée d'exploitation du site.

La protection acoustique

Les postes de transformation émettent du bruit lors de leur fonctionnement, mais il reste généralement faible et localisé. Ces postes, silencieux la nuit, sont implantés à distance des habitations afin de garantir la tranquillité des riverains.

Sûreté de l'installation

Deux citernes seront installées à l'intérieur du parc afin de circonscrire tout risque d'incendie externe ou interne à l'installation. Les préconisations du SDIS (service départemental d'incendie et de secours) ont été prises en compte.



LES BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE ET SES HABITANTS

DES RETOMBÉES FISCALES POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

▪ Taxes locales annuelles IFER, CET et TF*

Pour Saint-Saud	Pour la Communauté de communes du Périgord nontronnais	Pour le département de la Dordogne
≈ 12 800 €	≈ 31 600 €	≈ 16 000 €
Pour Champs-Romain		
≈ 5 000 €		

▪ Taxe d'aménagement pour le projet**

Pour Saint-Saud	Pour le département de la Dordogne
≈ 15 600 €	≈ 18 500 €
Pour Champs-Romain	
≈ 2 800 €	

*Estimations à octobre 2026 **Versée en une fois, estimation à septembre 2026

DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR LE TERRITOIRE

Des entreprises locales mobilisées

pour la plantation et l'entretien des haies, pour les clôtures, la préparation du terrain, l'ensemencement des prairies…

POUR LES HABITANTS DES DEUX COMMUNES

Mise en place d'un financement participatif

offrant la possibilité d'investir et d'épargner.

POUR LA COMMUNAUTÉ AGRICOLE DE DORDOGNE

Photosol participera à un fond de soutien géré par la Chambre d'agriculture afin de pérenniser et développer l'activité agricole du département de la Dordogne.